

# Réunion du CDT 67

## Compte Rendu

Le 16 décembre 2018, à Strasbourg s'est réuni le bureau du CDT 67 en compagnie des représentants des clubs de Vendenheim, Aigle Hapkido, Schiltigheim, Molsheim et Phoenix ASPTT.

Il a été nommé ce jour trois responsables pour mieux structurer les actions du CDT :

- Abdelmajid Tajja - Responsable Compétition
- Ennih Mouhcine - Responsable Hapkido
- Sophie Hau - Responsable Arbitrage

Lors de cette réunion, il a également été convenu des priorités du CDT67:

- Organisation de stages prépa-Dan et d'arbitrage au moins une fois par an. Mise en place dès la saison prochaine de stages supplémentaires en technique, combat et Hapkido si possible. Le stage préparation Dan sera confié à Phoenix ASPTT Strasbourg pour cette saison.

- Organisation de critérium avant la fin de saison. Un critérium enfants organisé par le club de Vendenheim, la date est à définir. Un critérium technique organisé par Phoenix ASPTT Strasbourg, date à définir.

- L'organisation de compétition Combat a été reportée à la saison prochaine. A ce jour, le matériel utile à la compétition électronique étant centralisé à la ligue Grand Est, nous ne pouvons pas réunir les moyens humains, matériels et financiers pour emprunter le matériel et le ramener sur un week-end. Ce qui paralyse l'organisation de ce type d'événements par le CDT. Un mail de demande d'organisation de ce type de compétition sur le secteur du 67 par la ligue directement a déjà été fait dans ce sens. Cette demande reste sans réponse à ce jour, le président du CDT effectuera donc une relance.

- Pour une plus grande autonomie, il a également été décidé que la priorité était donc de budgétiser dès que possible l'achat de matériels comme des plastrons électroniques, des télévisions et ordinateurs pour faire fonctionner 3 aires de combat. Le casque électronique n'étant pas une priorité pour l'instant. Le CDT n'exclut pas de faire des compétitions aux plastrons traditionnels à défaut. Mais la question sera posée la saison prochaine. L'achat de tapis d'aire de combat n'est pas une priorité tant que nous ne trouvons pas une solution de stockage gratuite et sécurisée. Nous comptons donc sur le prêt d'aire de combat par les clubs en attendant.

- Afin de soutenir les clubs qui organisent une compétition au nom du CDT, il a été convenu de la répartition suivante :

Le club organisateur devra prendre en charge la restauration des arbitres, la salle, et les frais pour le personnel médical. Il devra également trouver et prendre en charge si besoin les aires de combat et l'ensemble du matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition. Pour faire face à ces frais, la buvette et la vente de nourriture seront gérés exclusivement par le club organisateur. Le tarif pour les compétitions organisées par le CDT sera de 12 € dont 2 seront reversés au club organisateur. L'entrée payante aux non licenciés sera partagée à moitié par le CDT et à moitié par le club organisateur. Le CDT lui fournira les médailles.

- En arbitrage, en attendant la possibilité de pouvoir s'offrir un système informatique, l'arbitrage aux drapeaux a été validé par le CDT sur ses manifestations.

- Au vu du nombre important de licenciés, le CDT souhaite voir des passages de grades officiels en Taekwondo comme en Hapkido sur le département. Ce passage étant du domaine de la compétence de la fédération ou de la ligue, il se posera la question de savoir comment nous pouvons arriver à cet objectif à terme.

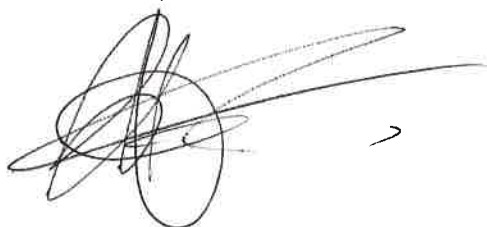
- Pour soutenir humainement les clubs organisateurs de compétitions, une campagne de recensement des bénévoles sera effectuée. Dans un premier temps, un mail sera envoyé aux clubs du département pour créer une liste de contacts des personnes souhaitant intervenir comme arbitres ou sur le montage-démontage afin de créer une équipe de bénévoles pérenne et durable qui assisteront le club organisateur dans leurs missions.

- Le CDT souhaite également créer une communication extérieure afin de remplir les clubs, aussi l'idée d'une campagne publicitaire radio commune pour la discipline pourrait voir le jour en septembre 2019 sur une base de participations bénévoles des clubs encore à définir, mais sans doute autour d'une centaine d'euros.

Il a aussi été rappelé les faibles moyens financiers dont disposait le CDT. Des dossiers de subvention vont donc être établis par le CDT pour permettre d'aller vers plus de possibilités opérationnelles à terme.

Compte rendu validé par le Président du CDT 67 Romain Spielmann et le Secrétaire du CDT 67 Guy Bangratz

Spielmann Romain



Bangratz Guy

